



Vous souhaitez organiser une projection-débat avec le soutien des Bobines du Léman ?



Merci de remplir cette fiche et de nous la retourner à :
contact@bobinesduleman.fr ou
Bobines du Léman - 3 Rue des Hermones 74200 Thonon-les-Bains

Ou laissez-nous un message,
nous vous rappellerons.
Odile : 06 11 54 85 56
Laure : 06 51 08 22 68



- ✓ Présentez votre association, son nom et son objet ci-dessous.
Si vous êtes un collectif non déclaré, merci d'ajouter la liste des membres.
Pour les collectivités, le nom suffit.

- ✓ Découvrez notre fonctionnement et nos valeurs dans la présentation et la Charte des Bobines à la page 2, à signer pour manifester votre accord.

Présentez-vous !

.....
.....

Qui sera le lien avec les Bobines ?

Nom :
Mail :
Téléphone :

Le Film proposé ?

Titre :
.....
Réalisateur-teur :

Formule classique ou libre ?

Lisez le Mode d'Emploi pages 3 à 6 et choisissez !
Classique Libre

Quand ? Où ?

Date(s) de projection souhaitée(s) :
1 :/...../..... 2 :/...../.....
(plus d'un mois après l'envoi de cette demande aux Bobines)

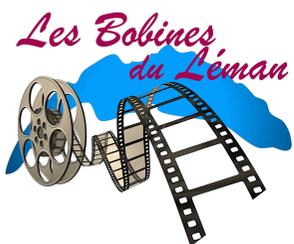
Cinéma, salle municipale ou autre :
.....

Pour animer le débat

Qui inviterez-vous pour animer le débat ?
.....

Si vous avez besoin d'aide pour identifier un film ou trouver un ou une intervenant.e, contactez-nous ! Nous pourrions peut-être vous aider.

Dans les 7 jours suivant votre demande, après les vérifications administratives et éthiques, nous vous répondrons. Si votre demande est acceptée, nous déclencherons l'organisation de votre projection-débat.



Charte des Bobines du Léman

L'association Les Bobines du Léman a pour objectif d'organiser, avec les associations déclarées, les collectifs non déclarés et les collectivités publiques qui en font la demande, des projections de films, suivies de débats, pour informer le public sur des faits de société et ouvrir un espace de réflexion et d'échange.

L'Association s'appuie sur les valeurs d'humanisme, de démocratie, de laïcité, de justice et de solidarité, à l'exclusion de tout intérêt strictement personnel ou lucratif.

Date :

Signature du partenaire précédée de la mention
"lu et approuvé"

Les BOBINES DU LÉMAN est une association loi 1901 gérée par des bénévoles dont l'objectif est de faciliter les projections de films suivis d'un débat (animé par une ou des personnes compétentes dans la thématique choisie) aux associations déclarées, aux collectivités publiques et *exceptionnellement* à des collectifs non déclarés.

Toute *association, collectivité publique ou collectif* * est éligible à un partenariat avec les Bobines à la condition :

- ✓ d'être conforme à la charte des Bobines du Léman.
- ✓ que son implantation principale ou une antenne officielle se situe dans le Chablais.

Pour le cas des *collectifs non déclarés*, l'objet et la liste des membres du collectif seront à fournir.

Les Bobines se réservent le droit d'accepter ou de refuser un partenariat ou une projection-débat sans avoir à se justifier. Leurs critères de choix sont le respect de la charte, la disponibilité des bénévoles, l'ouverture à une grande variété de partenaires et de thématiques, des contraintes matérielles de dates, de salles, etc.

Les *associations déclarées* qui ont été acceptées comme partenaires deviennent de plein droit adhérentes des Bobines. Cette adhésion n'implique ni cotisation ni droit d'entrée. Pour être retiré de la liste des adhérents il suffit d'écrire à contact@bobinesduleman.fr.

Les Bobines s'engagent à ne pas accepter plus d'une projection par semaine, sauf cas exceptionnel comme un mini-festival où un partenaire chapeaute plusieurs projections dans divers lieux sur une courte période.

* L'association, la collectivité ou le collectif en partenariat avec les Bobines est appelé "partenaire" dans tous les échanges et documents des Bobines.

La contribution du partenaire aux frais d'organisation, de communication, de diffusion et d'amortissement du matériel des Bobines (ordinateurs, sono, micros, vidéo-projecteur, écran, lecteur blu-ray) est, selon le cas, de :

contribution de base (organisation, communication)	contribution de base + sonorisation du débat	contribution de base + projection du film et sonorisation du débat	Supplément pour l'organisation d'un débat en visio-conférence si connexion de qualité dans la salle
30 €	40 €	60 €	50 €



MODE D'EMPLOI

Vous avez le choix entre la **Formule Classique** (p. 3-4) ou la **Formule Libre** (p.5-6).

N'hésitez pas à écrire à contact@bobinesduleman.fr ou à nous appeler pour des demandes d'éclaircissement.
(Odile : 06 11 54 85 56 ou Laure : 06 51 08 22 68)



PROJECTION-DÉBAT DANS UN CINÉMA

<i>Salle et date</i>	<i>Film</i>	<i>Entrées</i>	<i>Technique</i>	<i>Animation</i>
Les Bobines se chargent de contacter l'exploitant de la salle de cinéma choisie pour obtenir un accord sur la date .	L'exploitant de la salle de cinéma se procure le film et en acquitte les droits de projection publique.	Les spectateurs paient le tarif du cinéma . Un tarif Spécial Bobines est appliqué au France. Pour les jeunes avec la carte pass région 16/25 ans les projections sont à 1€ au France à Thonon, à l'espace cinéma Douvaine et au Royal à Evian.	La projection est assurée par l'exploitant de la salle. Les Bobines peuvent assurer : -la sonorisation du débat au besoin -un débat en visio-conférence , à la demande et si connexion de qualité	Le partenaire prend en charge l'accueil et les frais des animateurs-trices du débat. Possibilité de prise en charge partielle des frais de déplacement et d'hébergement de l'animateur-trice, négociable par les Bobines en cas de ressources limitées du partenaire.



LES BOBINES CRÉENT L’AFFICHE ET / OU LE FLYER (PAPIER ET NUMÉRIQUE)

J-25

1. **Le partenaire fournit au plus tard 25 jours avant la date de projection** tous les éléments qu'il souhaite voir figurer – le(s) logo(s) HD / adresse mail, site ou autre /présentation des animatrices-teurs du débat /etc.

J-22

2. Les Bobines ajoutent leur logo, finalisent les textes et mettent en page

J-20

3. Le projet d'affiche est envoyé au partenaire qui a **48h pour relire** et apporter d'éventuelles demandes de modifications

4. Les Bobines intègrent les modifications, renvoient l'affiche pour **validation**.
L'affiche est finalisée **au plus tard 20 jours avant la projection**

5. Les Bobines envoient **au partenaire et à l'exploitant du cinéma** l'affiche finalisée aux formats pdf et jpg

LA PROMOTION EST ASSURÉE PAR L'EXPLOITANT DU CINÉMA, LES BOBINES ET LE PARTENAIRE

J - 20 Sites et réseaux	J - 20 Ciné Thonon	J - 15 Ciné Évian	J - 15 Ciné Douvaine	J - 15 Presse et radio	J - 7 J - 2 Liste de diffusion	JOUR J Projection suivante
Les Bobines font passer les annonces sur les sites : LAC-chablais et Bobines du Léman et sur leurs pages Facebook.	L'exploitant imprime gratuitement 21 affiches A3 pour affichage municipal à Thonon + sur panneaux lumineux + une vingtaine d'affiches A4 offertes au partenaire.	Le partenaire se charge d'imprimer et d'apporter 9 affiches A3 : ✓ 8 pour affichage municipal au Service de la Communication, 29 rue Nationale -Évian ✓ 1 pour le cinéma «Royal»	L'exploitant imprime gratuitement 6 affiches A3 pour affichage spécial cinéma à Douvaine.	Les Bobines transmettent une annonce au Dauphiné Libéré et à Radio Plus.	Les Bobines envoient par mailing les annonces de projections (7 jours et 2 jours avant) à la liste de diffusion des Bobines qui compte plus de 3000 adresses .	Le partenaire de la projection suivante peut fournir au plus tard 15 minutes avant le début de la séance du jour des flyers (A5 ou A6) à distribuer.



PROJECTION-DÉBAT DANS TOUT TYPE DE SALLE, AU TARIF FIXÉ PAR LE PARTENAIRE

<i>Salle et date</i>	<i>Film</i>	<i>Entrées</i>	<i>Technique</i>	<i>Animation</i>
<p>Le partenaire se charge de réserver la salle (de cinéma, communale ou privée) et d'en acquitter la location.</p> <p>Pour Le France à Thonon, le CinéLéman, Le Royal à Evian et l'Espace Cinéma de Douvaine les exploitants demandent actuellement 200€.</p> <p>En salle privée, le partenaire doit s'assurer que le gérant ou propriétaire de la salle est assuré ou fournir une assurance Responsabilité Civile.</p>	<p>Le DVD ou le Blu Ray ou les formats téléchargeables MP4 ou VMA sont loués par le partenaire qui doit s'assurer de sa compatibilité avec le matériel disponible (celui de la salle de cinéma ou celui des Bobines) et le fournir au moins une semaine avant la projection.</p> <p>Le partenaire doit régler les droits de projection publique auprès du distributeur. www.CNC.fr</p>	<p>La billetterie est sous la responsabilité du partenaire qui en perçoit le bénéfice. Le partenaire fixe le prix de l'entrée.</p> <p>À noter que les droits de projection peuvent être réduits si l'entrée est libre.</p>	<p>En salle de cinéma, la projection est incluse dans le tarif de location et assurée par l'exploitant.</p> <p>Ailleurs et à la demande, les Bobines peuvent assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sonorisation du débat - la projection du film et la sonorisation du débat - en supplément et si la connexion dans la salle est de qualité, un débat en visio-conférence. <p>Toute aide à l'installation du matériel est bienvenue.</p>	<p>Le partenaire prend en charge l'accueil et les frais de déplacement ou d'hébergement des animatrices-teurs du débat .</p>



LES BOBINES CRÉENT L’AFFICHE ET / OU LE FLYER (PAPIER ET NUMÉRIQUE)

J-25

1. **Le partenaire fournit au plus tard 25 jours avant la date de projection** tous les éléments qu'il souhaite voir figurer – le(s) logo(s) HD / adresse mail, site ou autre / lieu de projection / date et horaire / tarif d'entrée / présentation des animatrices-teurs du débat / etc

J-22

2. Les Bobines ajoutent leur logo, finalisent les textes et mettent en page

J-20

3. Le projet d'affiche est envoyé au partenaire qui aura **48h pour relire**, apporter d'éventuelles demandes de modifications

4. Les Bobines intègrent les modifications, renvoient l'affiche pour **validation**
L'affiche est finalisée **au plus tard 20 jours avant la projection**

5. Les Bobines envoient **au partenaire** l'affiche finalisée aux formats pdf et jpg

LA PROMOTION EST ASSURÉE PAR LES BOBINES ET LE PARTENAIRE

J - 20 <i>Sites et réseaux</i>	J - 20 <i>Ciné Thonon</i>	J - 15 <i>Ciné Évian</i>	J - 15 <i>Ciné Douvaine</i>	J - 15 <i>Presse et radio</i>	J - 7 J - 2 <i>Liste de diffusion</i>	JOUR J <i>Projection suivante</i>
Les Bobines font passer les annonces sur les sites : LAC-chablais et Bobines du Léman et sur leurs pages Facebook.	Le partenaire se charge d'imprimer 21 affiches A3 pour affichage municipal à Thonon et de les apporter au service communication Maison des Associations, La Grangette, Thonon.	Le partenaire se charge d'imprimer 9 affiches A3 : ✓ 8 pour affichage municipal au Service de la com, 29 rue Nationale, Évian ✓ 1 pour le cinéma «Royal»	Le partenaire se charge d'imprimer 6 affiches A3 et de les apporter à l'espace cinéma de Douvaine pour affichage.	Les Bobines transmettent une annonce au Dauphiné Libéré et à Radio Plus.	Les Bobines envoient par mailing les annonces de projections (7 jours et 2 jours avant) à la liste de diffusion des Bobines qui compte plus de 3000 adresses .	Le partenaire de la projection suivante peut fournir au plus tard 15 minutes avant le début de la séance du jour des flyers (A5 ou A6) à distribuer.